

**PROGRAMME D'AIDE
FINANCIÈRE D'URGENCE**
Du 14 janvier au 31 mars 2010
inclusivement

**RETOUR DES CITOYENS CANADIENS À LA SUITE DU TREMBLEMENT
DE TERRE SURVENU EN HAÏTI LE 12 JANVIER 2010**

Quel est l'objectif du programme ?

Le Programme d'aide financière d'urgence vise à accorder une aide financière temporaire aux citoyens canadiens affectés par le tremblement de terre survenu en Haïti le 12 janvier 2010 et dont les revenus ne sont pas suffisants pour subvenir à leurs besoins.

Quelle est la durée du programme ?

Le programme est en vigueur du 14 janvier au 31 mars 2010 inclusivement.

Qui est admissible ?

Pour être admissible, une personne doit répondre aux critères suivants :

- Être un citoyen canadien affecté par le tremblement de terre survenu en Haïti le 12 janvier 2010;
- Ne pas être un adulte seul ou une famille qui revient d'un voyage personnel ou d'affaires et qui réside au Québec;
- Ne pas être un conjoint ou une conjointe, ou un enfant à charge résident d'Haïti qui vient rejoindre sa famille installée au Québec ou au Canada.

Quel est le montant d'aide financière ?

Le montant d'aide financière maximum accordé mensuellement est :

- pour un adulte ~ 862 \$
- pour deux adultes ~ 1 289 \$
- un montant supplémentaire de 100 \$ par enfant à charge, mineur ou majeur.

Certaines conditions pourraient s'appliquer.

Pour effectuer une demande

Vous devez vous présenter au point de service Crémazie du centre local d'emploi de Saint-Michel, situé à l'adresse suivante :

1415, rue Jarry Est, bureau 400
Montréal, Québec H2E 3B4

Pour plus de renseignements

Vous pouvez communiquer avec le Bureau des renseignements et plaintes du ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale au numéro suivant :

1 888 643-4721 (sans frais)

Mise en garde

Ce document d'information générale ne peut être utilisé pour interprétation légale ou juridique.